# Produits chimiques Apprenez à décoder les étiquettes







# Vous utilisez des produits chimiques ? Vous êtes concerné!

À votre travail, vous utilisez des peintures, colles, graisses, encres, solvants, désherbants... Ce sont des produits chimiques. Ils se présentent sous deux formes.



- > Sous forme pure ou substance\*
  Ex : acétone, trichloroéthylène, white-spirit...
- > Sous forme de mélanges composés de plusieurs substances Ex : peintures, colles, désherbants, diluants, produits de nettoyage...



<sup>\*</sup> Une substance correspond à une seule espèce chimique mais peut contenir des impuretés ou des stabilisants.

# >

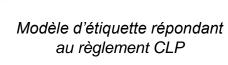
## L'étiquette constitue une première information de sécurité



Modèle d'étiquette répondant au

système d'étiquetage préexistant

au règlement CLP



BONCOLOR 1 bis, rue de la source 92390 PORLY - Tél. 01 98 76 54 32 **ACÉTONE** Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque une sévère irritation des veux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter de respirer les vapeurs. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. N° CE 200-662-2 L'étiquette permet d'identifier la nature des dangers que présente le produit et les précautions à prendre pour le manipuler, le stocker, intervenir en cas d'accident, l'éliminer en toute sécurité.

L'étiquette figure sur le récipient d'origine. Elle doit être reproduite sur les nouveaux emballages en cas de transvasement ou de reconditionnement de produit.



# L'étiquette ... bouge !

Un système de classification et d'étiquetage des produits chimiques, le Système Général Harmonisé (SGH), a été élaboré au niveau international.

En Europe, le règlement «CLP » («Classification, Labelling and Packaging») prend en compte les recommandations du SGH. Il établit de nouvelles règles de classification, d'étiquetage et d'emballage des produits chimiques.



# Le règlement CLP entraîne d'importantes modifications

Depuis 2009, de nouvelles étiquettes répondant aux prescriptions du règlement CLP sont progressivement apparues.

- Elles sont devenues obligatoires en décembre 2010 pour les substances puis en juin 2015 pour les mélanges (sauf cas particuliers).
- Depuis juin 2017, les anciennes étiquettes ont complètement disparu des produits mis sur le marché. Vous pouvez néanmoins, encore aujourd'hui, rencontrer et utiliser des produits présentant ces étiquettes.



# > Concrètement, quelles différences ?

L'arrivée du nouveau système de classification et d'étiquetage CLP apporte de profonds changements.

- Un nouveau vocabulaire.
   Par exemple, le terme « mélange » a remplacé celui de « préparation »
- De nouvelles définitions des dangers
- De nouvelles règles de classification
- > De nouvelles informations sur l'étiquette
- Etc.

Il faut se familiariser avec les nouvelles règles!



# > Exemples des étiquettes CLP



Exemple d'étiquette d'un mélange



Exemple d'étiquette d'une substance

N° CE 200-662-2

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

de manière étanche. Tenir au frais.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé



# > Principaux éléments d'étiquetage

Principales informations requises sur les emballages des substances et mélanges classés dangereux :

- Identité du fournisseur
- Identificateurs de produit
- Pictogrammes de danger
- Mentions d'avertissement
- Mentions de danger
- Conseils de prudence
- Informations supplémentaires dans certains cas





Passer descriptif



# > Principaux éléments d'étiquetage



- Identificateurs de produit
- Pictogrammes de danger
- Mentions d'avertissement
- Mentions de danger
- Conseils de prudence
- Informations supplémentaires dans certains cas









#### Identité du fournisseur



Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du ou des fournisseur(s) du produit doivent figurer sur l'étiquette.





# > Principaux éléments d'étiquetage

- Identité du fournisseur
- Identificateurs de produit
- Pictogrammes de danger
- Mentions d'avertissement
- Mentions de danger
- Conseils de prudence
- Informations supplémentaires dans certains cas









#### Identificateurs de produit (substance)

# 1 bis, rue de la source 92390 PORLY – Tél. 01 98 76 54 32 ACÉTONE



Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Tenir hors de portée des enfants.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Éviter de respirer les vapeurs.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

N° CE 200-662-2

L'étiquette doit inclure des informations permettant d'identifier le produit chimique.

- Sur l'étiquette des substances figurent :
  - le nom chimique (ici, ACÉTONE)
  - un numéro d'identification (ici, le numéro CE : 200-662-2)

Dans certains cas, seul le nom chimique est indiqué.



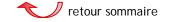
### Identificateurs de produit (mélange)



L'étiquette doit inclure des informations permettant d'identifier le produit chimique.

- Sur l'étiquette des mélanges deux types d'information doivent être mentionnés :
  - le nom commercial (ici, PREPAREX)
  - l'identité de certaines des substances contenues dans le mélange qui sont responsables de la classification (ici : l'acide formique et le formaldéhyde)





# > Principaux éléments d'étiquetage

- Identité du fournisseur
- Identificateurs de produit
- Pictogrammes de danger
- Mentions d'avertissement
- Mentions de danger
- Conseils de prudence
- Informations supplémentaires dans certains cas











Les pictogrammes de danger comportent un symbole en noir sur fond blanc dans un cadre rouge. Ils ont la forme d'un carré debout sur la pointe.

Au nombre de neuf, les pictogrammes sont destinés à communiquer les principaux dangers présentés par les produits.





Les pictogrammes sont attribués aux produits chimiques en fonction de leur classification

Cliquer sur un des pictogrammes

pour en savoir plus

Passer descriptif pictogrammes



Bombe explosant



Flamme



Flamme au-dessus d'un cercle



Bouteille de gaz



Corrosion



Tête de mort sur deux tibias



Danger pour la santé



Point d'exclamation



Environnement



Ce pictogramme signale le danger d'explosion



- Ces produits peuvent exploser, suivant le cas, au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, d'un choc, de frottements...
- Ce sont par exemple certaines matières et objets explosibles, certaines matières autoréactives, certains peroxydes organiques.





Ce pictogramme signale le danger d'incendie



- Ces produits peuvent s'enflammer suivant le cas :
  - au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique...
  - sous l'effet de la chaleur, de frottements...
  - au contact de l'air
  - au contact de l'eau, s'ils dégagent des gaz inflammables (certains gaz s'enflamment spontanément, d'autres au contact d'une source d'énergie – flamme, étincelle...)





Ce pictogramme signale des produits comburants



Ces produits peuvent provoquer ou aggraver un incendie, ou même provoquer une explosion, s'ils sont en présence de produits inflammables.





Ce pictogramme signale des gaz sous pression



- Ces produits sont des gaz sous pression dans un récipient :
  - certains peuvent exploser sous l'effet de la chaleur. Il s'agit des gaz comprimés, des gaz liquéfiés et des gaz dissous
  - les gaz liquéfiés réfrigérés peuvent, quant à eux, être responsables de brûlures ou de blessures liées au froid appelées brûlures et blessures cryogéniques





Ce pictogramme signale le danger de corrosion



- > Ces produits sont corrosifs. Suivant les cas :
  - ils peuvent attaquer ou détruire les métaux
  - ils rongent la peau et/ou les yeux en cas de contact ou de projection





Ce pictogramme signale un danger de toxicité aiguë



- Ces produits empoisonnent rapidement, même à faible dose.
- Ils peuvent provoquer des effets très variés sur l'organisme : nausées, vomissements, maux de tête, perte de connaissance ou d'autres troubles plus importants entraînant la mort.





Ce pictogramme signale



- des dangers pour la santé
- Ces produits rentrent dans une ou plusieurs de ces catégories :
  - produits cancérogènes : ils peuvent provoquer le cancer
  - produits mutagènes : ils peuvent modifier l'ADN des cellules et peuvent alors entraîner des dommages sur la personne exposée ou sur sa descendance (enfants, petits-enfants...)
  - produits toxiques pour la reproduction : ils peuvent avoir des effets néfastes sur la fonction sexuelle, diminuer la fertilité ou provoquer la mort du fœtus ou des malformations chez l'enfant à naître
  - produits qui peuvent altérer le fonctionnement de certains organes comme le foie, le système nerveux... Selon les produits, ces effets toxiques apparaissent si I'on a été exposé une seule fois ou bien à plusieurs reprises
  - produits qui peuvent entraîner des effets graves sur les poumons et qui peuvent être mortels en pénétrant dans les voies respiratoires (après être passés par la bouche ou le nez ou bien lorsqu'on les vomit)
  - produits qui peuvent provoquer des allergies respiratoires (asthme, par exemple)



Ce pictogramme signale aussi des dangers sur la santé ou pour la couche d'ozone



- Ces produits chimiques ont un ou plusieurs des effets suivants :
  - ils empoisonnent à forte dose
  - ils sont irritants pour les yeux, la peau ou les voies respiratoires
  - ils peuvent provoquer des allergies cutanées (eczémas...)
  - ils peuvent provoquer une somnolence ou des vertiges
  - ils détruisent l'ozone dans la haute atmosphère





Ce pictogramme signale des dangers pour l'environnement aquatique



Ces produits provoquent des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique (poissons, crustacés, algues, autres plantes aquatiques...).





Par ailleurs, il existe une réglementation du transport des marchandises dangereuses.

Les pictogrammes actuellement utilisés dans le secteur du transport des produits chimiques restent inchangés. Voici quelques exemples pour le transport routier :



Matières et objets explosibles



Matières corrosives



Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables



Matières comburantes



Gaz non inflammables non toxiques



Liquides inflammables



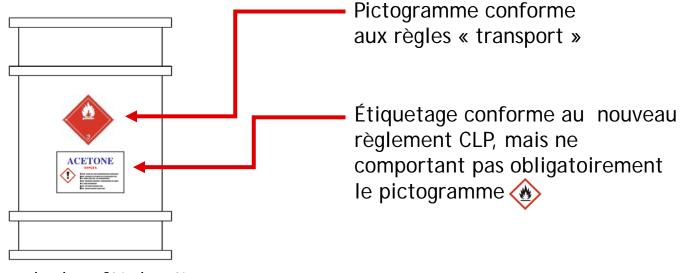
Matières toxiques





Étiquette « transport » et étiquette « travail » peuvent être apposées sur un même emballage.

Dans certains cas, vous risquez de voir apparaître deux étiquetages qui se complètent :



Exemple d'un fût d'acétone

Les pictogrammes « transport » sont aussi importants à connaître!



#### Regarder les pictogrammes ne suffit pas !



Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Tenir hors de portée des enfants.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Éviter de respirer les vapeurs.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

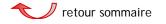
N° CE 200-662-2

- > Reprenons l'exemple de l'acétone :
  - les pictogrammes et signalent un danger d'inflammabilité et d'atteinte à la santé ou de la couche d'ozone!
  - des phrases précisent ces dangers :
     « très inflammable », « sévère irritation
     des yeux », « somnolence ou vertiges ».
  - une phrase supplémentaire complète ces informations en signalant un danger non représenté par un pictogramme : « dessèchement ou gerçures de la peau ».

ATTENTION: tous les dangers ne sont pas représentés par un pictogramme!

Lisez entièrement l'étiquette pour mieux connaître les dangers du produit.





# > Principaux éléments d'étiquetage

- Identité du fournisseur
- Identificateurs de produit
- Pictogrammes de danger
- Mentions d'avertissement
- Mentions de danger
- Conseils de prudence
- Informations supplémentaires dans certains cas









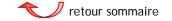
#### Mentions d'avertissement



La mention d'avertissement est un mot indiquant le degré relatif de gravité d'un danger. Il signale au lecteur l'existence d'un danger potentiel.

- On distingue 2 mentions d'avertissement :
  - « DANGER » utilisé pour les catégories de danger les plus sévères
  - et « ATTENTION »





# > Principaux éléments d'étiquetage

- Identité du fournisseur
- Identificateurs de produit
- Pictogrammes de danger
- Mentions d'avertissement
- Mentions de danger
- Conseils de prudence
- Informations supplémentaires dans certains cas









#### Mentions de danger



Une mention de danger est une phrase qui décrit la nature et le degré du danger que constitue un produit chimique.

- Les mentions de danger sont codifiées dans la réglementation : lettre H suivie de trois chiffres.
- Un exemple sur cette étiquette : Peut provoquer le cancer (codification H350).

La fiche de données de sécurité complète l'étiquette. Consultez-la. Vous y retrouverez les mentions de danger avec leur code.





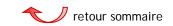
### Mentions de danger

Lisez les mentions de danger.

C'est essentiel pour mieux connaître les dangers.

- > Sur l'étiquette du PREPAREX donnée en exemple, 3 mentions de danger précisent les dangers en cas d'utilisation de ce produit :
  - H350 Peut provoquer le cancer
  - H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
  - H317 Peut provoquer une allergie cutanée
- > D'autres informations sur les dangers peuvent figurer dans la section des informations supplémentaires (voir onglet correspondant).





# > Principaux éléments d'étiquetage

- Identité du fournisseur
- Identificateurs de produit
- Pictogrammes de danger
- Mentions d'avertissement
- Mentions de danger
- Conseils de prudence
- Informations supplémentaires dans certains cas









#### Conseils de prudence



Il s'agit de phrases qui donnent quelques indications pour stocker, manipuler ou éliminer le produit chimique et que faire en cas de fuite ou d'accident.

- > Chaque conseil de prudence est affecté d'un code composé de la lettre P et de trois chiffres.
- > Un exemple sur cette étiquette : En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin (codification P308+P313)
- La fiche de données de sécurité complète l'étiquette. Consultez-la. Vous y retrouverez les conseils de prudence avec leur code.





#### Conseils de prudence

Lisez les conseils de prudence. Ce sont des recommandations à suivre.

> Sur l'étiquette du PREPAREX donnée en exemple, nous avons un ensemble de conseils de prudence concernant la conduite à tenir en cas d'accident et la prévention :

• P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation

 P280 Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection du visage

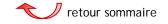
• P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un centre antipoison

• P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher

• P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

• P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin





# > Principaux éléments d'étiquetage

- Identité du fournisseur
- Identificateurs de produit
- Pictogrammes de danger
- Mentions d'avertissement
- Mentions de danger
- Conseils de prudence
- Informations supplémentaires dans certains cas









#### Informations supplémentaires

#### **BONCOLOR**

1 bis, rue de la source 92390 PORLY – Tél. 01 98 76 54 32



Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Tenir hors de portée des enfants.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter de respirer les vapeurs.

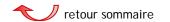
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

N° CE 200-662-2

Il existe d'autres phrases types qui complètent les informations fournies dans les mentions de danger et les conseils de prudence.

- Ces phrases sont codifiées (EUH suivie de 3 chiffres):
  - Sur cet exemple :
     L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau (codification EUH066)





# L'étiquette est une mine d'informations

L'étiquette informe immédiatement l'utilisateur du produit.

- Pour décoder l'étiquette, il faut :
  - 1. regarder les pictogrammes (réglementation travail et transport éventuellement) qui signalent les dangers les plus importants
  - 2. lire la mention d'avertissement qui indique le niveau de danger
  - 3. lire attentivement les mentions de danger qui précisent les dangers particuliers des produits
  - 4. prendre connaissance des conseils de prudence. Ils aident à définir les mesures de prévention
- Lire l'étiquette, c'est déjà se protéger.



# > Fiche de données de sécurité

La fiche de données de sécurité est présente sur votre lieu de travail pour beaucoup de produits chimiques, notamment pour la très grande majorité de ceux dont l'étiquette alerte sur un danger.

- > Elle apporte des informations supplémentaires sur :
  - les mesures de premiers secours
  - les mesures de lutte contre l'incendie
  - les mesures à prendre en cas de rejet accidentel
  - les précautions à prendre pour le stockage et la manipulation
  - la stabilité et la réactivité du produit (conditions à éviter, matières à éviter, produits de décomposition dangereux...)
  - les codes des mentions de danger, conseils de prudence...
- Elle complète les informations de l'étiquette. Consultez-la!



# > Pour en savoir plus ...

Consultez le dossier web de l'INRS « Classification et étiquetage des produits chimiques » : http://www.inrs.fr/risques/classification-etiquetage-produits-chimiques.html

#### > Parlez-en :

- à votre hiérarchie ou à votre employeur
- à vos fournisseurs de produits chimiques
- à votre médecin du travail
- à votre CHSCT (ou à défaut, aux délégués du personnel)
- au service prévention de votre CARSAT, CRAM ou CGSS



# **>** Avertissement

Les informations figurant sur les exemples des étiquettes CLP sont données à titre indicatif. Elles doivent être complétées et/ou modifiées en tant que de besoin, conformément au règlement CLP.

